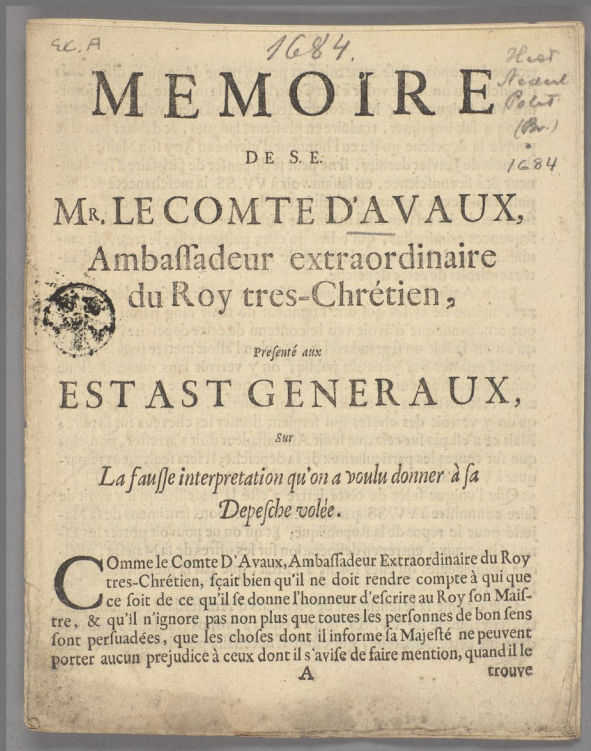


Memoire de S. E. Mr. le comte d'Avaux, ...



Tryck // / I25 B14c Br. 1684

Tillkomstår 1684

Digitaliserad år 2019



National Library
of Sweden

44. A

1684.

Hist
Rocqu
Polat
(Par.)

MEMOIRE

DE S. E.

1684

MR. LE COMTE D'AVAUX,
Ambassadeur extraordinaire
du Roy tres-Chrétien,



Presenté aux

ESTAST GENERAUX,

Sur

*La fausse interpretation qu'on a voulu donner à sa
Depefche volée.*

Comme le Comte D'Avaux, Ambassadeur Extraordinaire du Roy tres-Chrétien, fçait bien qu'il ne doit rendre compte à qui que ce soit de ce qu'il se donne l'honneur d'escrire au Roy son Maistre, & qu'il n'ignore pas non plus que toutes les personnes de bon sens sont persuadées, que les choses dont il informe sa Majesté ne peuvent porter aucun prejudice à ceux dont il s'avise de faire mention, quand il le

A

trouve

trouve à propos, il se mettroit fort peu en peine de ce qui se disoit de la depesche qu'on a fait voler à son Courier, de la maniere dont il a informé Vos Seigneuries; Mais comme ledit Ambassadeur voit à cete heure qu'on a fait imprimer, traduire en plusieurs langues, & debiter parmi le peuple la depesche qu'il a eu l'honneur d'escire au Roy son Maistre le 9. du mois de Janvier dernier, il ne peut se dispenser de satisfaire à son honneur & à sa conscience, en faisant voir à VV. SS. la meschanceté & l'imposture de ceux qui ont dechiffré cette lettre, & qui ont donné à plusieurs endroits un sens aussi malin que barbare, pour en faire tirer des consequences criminelles, qui telles qu'elles puissent estre se trouvent manifestement destruites par la force de la verité, qui paroît en tant d'autres endroits de cette depesche.

Ledit Ambassadeur se persuade aisement que la pluspart des personnes, même de celles qui ont l'honneur de tenir rang parmi VV. SS. ont cru, avant que d'avoir veu le contenu de cette depesche, que puisqu'on en faisoit un si grand esclat, & qu'on l'alloit mettre sous la presse, pour l'exposer aux yeux du public, on y verroit sans doute quelque enorme trahison contre l'Estat; c'est ce qui a fait que les uns par ignorance, & les autres par malice, ou par temerité, ont publié par avance qu'on y verroit des choses qui feroient dresser les cheveux sur la teste; Mais ce n'est pas sur cela que ledit Ambassadeur doit s'arrester, non plus que sur toutes les particularitez de sa depesche; Il fera seulement remarquer à VV. SS.

Que l'unique sujet de cette lettre a esté la necessité qu'il y avoit de faire connoître à VV. SS. par un Memoire, les bons sentimens de sa Majesté pour le repos de la Republique; Et qu'on ne pouvoit porter les Estats Generaux à entrer en deliberation sur les offres de sa Majesté, quelque avantageuses qu'elles soient à l'Estat, que par la presentation d'un Memoire.

Que c'estoit là le sentiment de Messieurs d'Amsterdam, comme c'estoit la response de VV. SS. & qu'il estoit à propos que ledit Ambassadeur fist cette demarche, qui estoit si necessaire pour le restablissement

du

du repos ; puisqu'il y avoit lieu d'esperer que si une fois on entamoit cette matiere , on pouroit parvenir à une bonne & solide paix.

Que ledit Ambassadeur, sçachant les demarches que les bons Republiquains font pour la paix, a pû, sans faire tort à personne, en escrire au Roy son Maistre de la même maniere que si ces bons Republiquains le luy avoient dit eux-mêmes, ainsi qu'il a fait touchant la Conference qu'il a eüe avec les Deputés de Hollande, Frise & Groningue, qu'il a rapportée à sa Majesté de la maniere qu'il a crû le devoir faire ; C'est ainsi qu'il a pareillement fait à l'esgard de la circonstance du Vaisseau la Regle, dont la particularité, qui ne luy a pas esté dite par Messieurs d'Amsterdam, n'auroit pas esté dans sa lettre, comme estant de nulle importance, si un ami d'un des Deputés aux Estats Generaux ne luy estoit venu conter cette nouvelle, lorsqu'il escrivoit sa depesche; ce qui fut cause, que ne voulant rien perdre de tout ce qui pouvoit faire voir au Roy son Maistre les diligences que Messieurs d'Amsterdam faisoient, pour procurer l'affermissement de la paix, il manda ce detail à sa Majesté, ayant adjousté à cette consideration beaucoup d'autres motifs, pour les représenter tous ensemble à sa Majesté, afin qu'Elle ne fist aucune entreprise dans les Paisbas Espagnols, qui pust engager les Estats Generaux dans la guerre; Mais qu'Elle voulust bien aucontraire l'honorer de ses ordres pour présenter un nouveau Memoire, qui fist tres evidemment connoistre à VV. SS. les bonnes dispositions dans lesquelles se trouve sa Majesté d'établir le repos de l'Europe.

Ledit Ambassadeur doit enfin faire remarquer à VV. SS. que n'ayant eu aucune réponse d'Elles aux deux Memoires precedents sur les moyens offerts de la part du Roy son Maistre, pour parvenir au plustost à un bon accommodement des differens qui sont entre sa Majesté & le Roy Catholique, & qui causent une tres grande inquietude à la Republique, sedita Majesté n'estoit plus dans le dessein de faire presenter aucun autre Memoire, & encore moins de cesser de poursuivre sa juste satisfaction qui luy est deuë par l'Espagne, si VV. SS. n'agissoient efficacement pour procurer le restablissement de la paix; Et comme ledit Ambassadeur

voit deplus pres s'il y a dans l'Estat les dispositions que sa Majesté doit attendre de VV. SS. pour la paix, il a deu, en execution des intentions sinceres de sa Majesté, & conformement au desir qu'il a remarqué universellement ici de voir les affaires terminées à l'amiable, plustost que par la voye des armes; Il a donc par consequent dû se servir de tout ce qu'il a cru à propos de dire à sa Majesté, afin d'en obtenir les ordres qui luy estoient necessaires pour faire connoistre à VV. SS. par un nouveau Memoire, les bonnes dispositions dans lesquelles elle estoit pour restablir la paix, ou pour procurer du moins le repos des Pays-bas en faveur de cette Republique.

Ledit Ambassadeur ne doute pas que VV. SS. n'ayent remarqué avec quelle sincerité il s'est autorisé de quelques membres de l'Estat, qu'il n'a pas cru devoir nommer, pour faire connoistre au Roy son Maistre qu'on ne pouvoit consentir ici aux executions qui se faisoient dans les Pays-bas; parce que les Villes, qui ne pouvoient plus tirer leurs subsistances du plat pays, ne pourroient pas non plus se maintenir, Et que par cette raison la barriere que sa Majesté a accordée à VV. SS. viendroit à se perdre. Comme ledit Ambassadeur connoist l'intention sincere de sa Majesté pour le maintien de cette barriere, il ne pouvoit luy alleguer une plus forte raison, pour porter sa Majesté à vouloir bien luy donner de nouveaux ordres, & des moyens à qui pussent enfin engager les Estats Generaux a embrasser quelques unes des voyes proposées pour un accommodement, avant que les affaires s'engageassent davantage, sur tout après la declaration de guerre que l'Espagné venoit de faire à la France.

Après ce que ledit Ambassadeur vient de faire remarquer à VV. SS. qui pourroit jamais s'estre imaginé que le detail, dans lequel ledit Ambassadeur est entré avec le Roy son Maistre, pour luy faire voir l'esperance qu'il y avoit encore dans cet Estat de pouvoir faire terminer à l'amiable des differens, dont les suites sont si à craindre & si terribles, pust servir à faire un crime à qui que ce soit dans l'Estat? Qui est le Politique ou le Jurisconsulte qui ait jamais esté de ce sentiment? & qui ne voit pas, que mal-

malgré l'interpretation oblique qu'on n'est en aucune façon en droit de donner à ce quil a eu l'honneur demander au Roy son Maistre, la verité de tout ce quil dit ici faute aux yeux de tout le monde ?

Ledit Ambassadeur pourfioit donner à VV. SS. plusieurs preuves du faux & malicieux sens qu'on a voulu donner à quantité de passages de sa depesche ; Mais le seul galimatias que cause en beaucoup d'endroits l'addition tememraire de certains mots, l'omission des negations, ou des prepositions, fait connoistre ce mauvais dessein à tous ceux qui entendent assez le François pour juger qu'il n'y a pas mesme de construction dans ces sortes d'interpretations ; Cependant quelque apparente que soit cette imposture, ledit Ambass. voit assés clairement que le but qu'on s'est proposé, n'est autre que de prvenir injustement les esprits, sans se soucier beaucoup qu'on rende l'imposture evidente dans la suite : mais comme led. Ambas. ne juge pas de voir entrer dans un si grand detail, il se contentera de faire voir quelques-unes de ces infidelités malicieuses.

On dit dans l'antepenultieme article de cette depesche si malignement dechiffrée, que *Messieurs d'Amsterdam sont peu allarmés de cette pretendue survenue de 136. qui assure que ce n'est que pour les amuser que je desire faire des propositions &c.* ledit Ambassadeur voit à cete heure que par cette bizare interpretation, on a eu dessein de donner à entendre, que cette pretendue survenue de 136. estoit Monfr. Hensius nouvellement arrivé de France, & que bien qu'on luy ait voulu faire dire par là que tout ce qu'on faisoit de la part de la France, n'estoit que pour amuser les Estats Generaux, *Messieurs d'Amsterdam estoient toutesfois peu allarmés de ce discours.* C'est là en effet le sens, que ledit Ambassadeur apprend qu'on donne à ces parolles ; encore que ce qui suit immediatement après le detruise toutafait ; puisque ledit Ambassadeur assure en même temps le Roy son Maistre, que rien ne peut estre ici plus avantageux à son service que de faire voir à VV. SS. qu'on procede à leur égard avec la derniere franchise. Cela est si veritable que ledit Ambassadeur le pose pour le plus solide fondement de tout le succès qu'on doit esperer des offres que fait sa Majesté pour le restablissement de la paix, ou pour la seureté des Pais-bas.

Ledit Ambassadeur n'a qu'à donner le véritable sens de cette exposition aussi maligne qu'ambiguë, pour faire convenir VV. SS. de l'imposture qui s'y fait assés remarquer d'elle-même. Mais il doit leur faire observer auparavant, qu'il connoist depuis long temps, que lors qu'il s'agit de prendre quelque resolution importante dans les Estats, des personnes repandent toujours, à point nommé, des nouvelles supposées, telles qu'il faudroit en effet qu'elles fussent, pour determiner les Estats à ce qui convient aux intereests de ceux qui ont des veuës particulieres: Ce fut ce que ledit Ambassadeur remarqua dans cette occasion: Car lorsque l'on vit faire, de la part de la France des propositions, qui estoient si raisonnables, on supposa incontinant une lettre venuë de Paris, par laquelle on mandoit (disoit-on) que tout ce que la France faisoit, n'estoit que pour amuser les Estats. Cet avis fut donné audit Ambassadeur par une personne des mêmes Estats, qu'il ne veut pas nommer, & qui luy en a fait souvent donner d'aussi malins que celui-là; Mais comme il vit que cette lettre, toute supposée qu'elle estoit, ne laissoit pas d'avoir fait impression sur l'esprit de Messieurs d'Amsterdam, il se crut obligé de mander au Roy son Maistre en ces propres termes, *Messieurs d'Amsterdam ne sont pas peu allarmés de cette pretenduë lettre survenuë de Paris, qui dit que ce n'est que pour les amuser que j'ay ordre de leur faire ces offres &c.*

Qui ne voit par là la pure malice des dechiffreurs, qui ont supprimé & changé plusieurs mots, pour tâcher de faire un sens criminel, disant que *Messieurs d'Amsterdam sont peu allarmés &c.* afin qu'on infere de là que bien qu'ils ayent sçeu qu'on vouloit tromper les Estats, ils ont persisté néanmoins toujours dans leur dessein; ce qui est la plus noire calomnie & la plus temeraire imposture, qu'on puisse jamais inventer, & dont VV. SS. voyent evidemment la malice, par la continuation du sens naturel qui finit cet article. Ledit Ambassadeur croit devoir faire encore observer à VV. SS. un traict d'imposture qui surpasse le precedent. On lit dans l'article; je dois encore dire à V. M. &c. *que ce qu'il y a de gens bien intentionnez ont repris courage, & ont dit à leurs amis qui ne s'estoient point flattez que V. M. voulust faire assés des choses qu'on fait à cete heure en Flandres du bon* 186.

& encore moins &c. S'il n'y avoit que de l'obscurité dans ces parolles, ledit Ambassadeur ne se feroit pas mis en peine de la lever; mais puisque la malice y a plus de part que l'ignorance, il se croit obligé de dire à VV. SS. avant que d'en faire voir la fausseté, que depuis que le Roy son Maistre avoit commencé d'agir contre l'Espagne, pour obtenir la satisfaction qui luy est deuë, il a mandé plusieurs fois à sa Majesté, que tous les bien-intentionnés, c'est-à-dire, ceux qui desirent la paix, desespoeroient de voir affermir le repos de la Republique, si sa Majesté occupoit des places dans les Païs-bas; ce qui estoit sur tout à craindre, depuis que l'Espagne avoit déclaré la guerre à la France; mais qu'à cete heure qu'on commençoit à voir tant de dispositions à la paix de la part de sa Majesté, & tant de repugnance à la guerre de la part des principaux membres de l'Estat, il devoit dire à sa Majesté; *que les bien-intentionnés ont repris courage, qu'ils ont dit à leurs amis qu'ils ne s'estoient jamais flattez (voicy l'essentiel) que V. M. voulust faire tant de choses qu'Elle en fait à cete heure en faveur du bon parti, & encore moins &c.*

Si VV. SS. considerent dans cette phraze, que les changemens de plusieurs mots, & la supposition expresse de celuy de Flandres, font un sens entierement contraire à celuy de la depeche, ainsi qu'ils font un pur galimatias, Elles tomberont d'accord, avec ledit Ambassadeur, qu'on n'a eu d'autre dessein en cet endroit, que de supposer, à la place de toutes les avances que sa Majesté fait en faveur de la paix, les hostilités qui se font en Flandres, auxquelles on a malicieusement voulu faire accroire que *Messieurs d'Amsterdam & les bons Republicains ne consentoient pas seulement; mais encore qu'ils ne s'estoient jamais flattez qu'on en voulust assés faire; c'est à dire en faire plus qu'ils en pouvoient desirer; au lieu de dire, qu'ils ne s'estoient jamais flattez que S. M. voulust faire tant de choses en faveur des honnestes gens, jusques à vouloir preferer, à tous les avantages que luy donne la foiblesse des Espagnols, le desir de donner le repos à la Republique, & d'establir la seureté dans les Païs-bas.*

Il y a peu d'endroits dans la depesche dudit Ambassadeur, où il n'y ait plusieurs mots supposez: Mais l'on en a particulierement changé beaucoup

coup dans le dernier article, & on a tâché à y faire un sens dont on n'a pu venir à bout, puisque la fin contredit au commencement; on a même esté chercher des termes qui ne sont pas dans toute sa lettre, comme est celuy d'*expressément*, & celuy de *plairre à sa Majesté*, qui sont des mots purement inventez, dont on a cependant voulu faire tirer des consequences forcées, & malicieuses; Mais ledit Ambassadeur a déjà dit là-dessus à VV. SS. qu'il n'est pas si peu instruit de l'estat de Vostre Gouvernement; qu'il ne sçache bien qu'un membre particulier ne peut donner aucunes assurances, demême qu'il sçait bien que le Roy son Maistre n'en voudroit recevoir aucune de cette nature.

Ledit Ambassadeur se contente d'avoir suffisamment fait connoistre à VV. SS. l'injustice d'un procedé si temeraire; & d'avoir satisfait à son honneur & à sa conscience, en rendant le témoignage qui est dû aux droittes intentions de ceux qui n'ont fait aucune demarche que pour parvenir, s'il estoit possible, à un prompt accommodement; c'est pourquoy il ne s'arrestera pas à marquer ici toutes les autres faussetez, dont tant d'additions, tant de suppressions, ou tant de changements de mots, & de noms propres, ont rempli la copie de sa depesche.

Ledit Ambassadeur ne peut s'empescher de témoigner à VV. SS. combien il est surpris de ce qu'il vient d'apprendre dans ce moment, qu'on pretend tirer des consequences d'un Extrait de lettre d'un Religieux, au prejudice nonseulement de la sincerité de toutes les intentions de sa M. qui paroist dans tous les endroits de la depesche dudit Ambassadeur; mais encore au prejudice de toutes les offres publiques que sa Majesté fait faire ici depuis si long temps, pour le reestablishement de la paix qu'Elle desire, & qui se voyent sur tout dans le dernier Memoire, qu'il a presenté à VV. SS.

Ledit Ambassadeur ne croit pas devoir répondre à des raisonnemens si frivoles; car il sçait bien que VV. SS. ont sujet de ne faire aucune attention sur ce qu'a escrit ce Religieux qui ne sçait pas plus ce qui se passe dans les affaires du Roy, que le moindre domestique de sa Maison, & qui pour s'attirer quelques services d'un autre Religieux, qui est à 300. lieues d'ici, a bien voulu forger, dans le creux de son imagination, des nouvelles qui pussent paroistre curieuses, dans un país si esloigné.

Fait à la Haye le 28 de Fevrier 1684.